

LE CHAPPELLEAUXNAUXARD



Edito

6 La Chapelle-aux-Naux (L.-et-L.)
**Chères Chapellauniennes, et l'Église
 chers Chapellauniens**

Le 15 mars 2020 vous m'avez élu pour un troisième mandat avec une nouvelle équipe de Conseillers Municipaux. Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois les membres de l'ancienne équipe qui ont choisi de ne pas se représenter, pour l'excellent travail réalisé ces 6 dernières années.

Malgré la crise sanitaire 53 % des électeurs se sont déplacés et ont voté à 94 % pour notre liste.

Ainsi l'équipe municipale a été la mieux élue, et de loin, de toutes les communes des alentours.

Le nouveau Conseil Municipal comprend maintenant une majorité de membres qui n'ont pas encore atteint la cinquantaine et qui compenseront leur manque d'expérience par l'enthousiasme de la jeunesse...

Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

Avec mon équipe et le personnel communal, dont je salue la compétence et le dévouement, nous poursuivrons nos efforts pour offrir un excellent service de proximité aux habitants, tout en aidant comme par le passé les associations qui animent notre village afin d'encourager le dynamisme culturel de notre commune.

Nous mènerons à bien le dernier gros projet déjà engagé (lotissement des Gagneries) qui a pris beaucoup de retard en raison des derniers événements.

Je serai aussi très vigilant sur le déploiement de la fibre sur notre commune, qui peine malheureusement à se réaliser, et sur la place de notre commune au sein de cette immense Communauté de Communes à laquelle nous appartenons depuis 3 ans.

Et bien sûr tout en gardant à notre commune son excellente santé financière et son faible taux d'imposition et d'endettement.

Ensemble, nous ferons en sorte que la Chapelle aux Naux demeure une commune où il fait bon vivre...

Bonne lecture !

**Philippe
 MASSARD**

Sommaire

| | |
|---|------------|
| Goûter de Noël | p 2 |
| Repas des seniors de Familles Rurales | p 2 |
| Voeux du Maire | p 3 |
| Concours décorations de Noël | p 4 |
| Concours maisons fleuries 2019 | p 4 |
| La Clémence II | p 5 |
| Commémoration 8 mai | p 6 |
| Rappel cachets d'iode | p 6 |
| Jean-Pierre Fournier | p 6 |
| Jean-Marie et Nicolas | p 7 |
| René Chardon | p 7 |
| Décorations de Noël | p 8 |
| Elections municipales 2020 | p 9 |
| Travaux enfouissement réseau rue Principale | p 10 |
| Infos ENEDIS | p 11 |
| Les balades à vélos et visites de l'été | p 11 |
| Coronavirus | p 12 et 13 |
| Bien vivre ensemble, c'est quoi ? | p 14 |
| Le numérique et vous | p 15 |
| Le carnet | p 15 |
| Evènements à venir | p 15 |
| Nouveaux arrivants | p 15 |
| Humour | p 16 |

**RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR
www.chapelleauxnaux.fr**



<https://www.facebook.com/LaChapelleauxNaux/>

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK





Le goûter de Noël

Le goûter de Noël des enfants de l'école a été parfaitement réussi cette année grâce à l'implication des enseignantes et du personnel de la Mairie. Le Père Noël a reçu un accueil délirant, et après la distribution des cadeaux il a eu du mal à rejoindre son traîneau, après avoir participé à la séance de photos à la grimace qui a eu beaucoup de succès.



REPAS DES SENIORS ORGANISÉ PAR FAMILLES RURALES

Mme Chantal NOLORGUES, nouvelle Présidente de l'association FAMILLES RURALES de la Chapelle Aux Naux - Lignièrès de Touraine, et son Conseil d'administration ont tenu malgré les quelques difficultés rencontrées à organiser le repas des séniors le mercredi 26 Février 2020 dans la salle polyvalente.

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres «nouveaux» séniors sont venus partager ce délicieux déjeuner concocté par le chef Jean-Marie. Près de 60 personnes ont ainsi participé à ce moment particulièrement chaleureux ; un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Mme la Présidente, dans son allocution, a fait part de son contentement de voir le nombre de convives augmenter par rapport aux années précédentes.

Nul doute que les séniors sont très impatients de se retrouver l'année prochaine pour ce rendez-vous incontournable.





Voeux du Maire

Devant une salle des Fêtes comble et en présence de la Sénatrice Isabelle Raymond-Pavéro et des Maires des communes voisines, Philippe Massard a évoqué les événements de l'année 2019 et fait le point sur les projets en cours : enfouissement des réseaux rue Principale et aménagement du lotissement des Gagneries.



Il s'est ensuite attardé sur les associations : les Bateliers, dont le nouveau bateau devrait arriver d'ici la fin du mois et les Familles Rurales qui bénéficient d'un nouveau Conseil d'Administration qui a commencé à élaborer plein de projets innovants.

Après avoir félicité les membres du Conseil Municipal pour leur dévouement à la commune pendant ces 6 dernières années, il a également remercié le personnel communal toujours fidèle au poste.

Il a rappelé que Jean Marie Leblanc, à qui la commune doit sa première fleur et qui a su se rendre indispensable ces 8 dernières années, vient de prendre sa retraite. Il a par la même occasion présenté Nicolas Courteau, dont tout le monde espère qu'il sera le digne successeur de Jean Marie, tout en imaginant que celui-ci ne sera jamais bien loin...

Enfin il a annoncé officiellement ce que beaucoup avaient déjà deviné : il sera candidat pour un 3ème et dernier mandat avec une équipe renouvelée aux deux tiers, intégrant plusieurs hommes et femmes arrivés ces dernières années sur la commune.





Concours des décorations de Noël

Bravo aux participants et aux heureux gagnants qui, cette année encore, ont rivalisé d'imagination en décorant leur habitation pour le plus grand plaisir des habitants et de ceux qui traversent notre village.

Premier Prix

M. Cédric ANGEL

Et pour leur participation

M. Jean-Paul BENONY

M. Jacky LEFAY

Mme Corinne TOUCHARD

M. Jacky LAURENT



CONCOURS des MAISONS FLEURIES 2019



LISTE des PARTICIPANTS au CONCOURS
des MAISONS FLEURIES 2019 de LA CHAPELLE AUX NAUX

PETITS JARDINS ET COURS

- 1 M. et Mme FOUCHÉ J.
- 2 Mme TOUCHARD C.
- 3 M. LEFAY J.
- 4 Mme MORIZET P.

GRANDS JARDINS

- 1 Mme FICHET G.
- 2 Mme COSNIER F.



FACADES (Fenêtres et balcons)

- 1 Mme COSNIERS F.
- 2 Mme LAURENT L.

JARDINS POTAGERS

- 1 Mme CHARDON C.
- 2 Mme TOUCHARD C.





La Clémence II



La Clémence II, le nouveau bateau de l'association des Bateliers du Ridellois, a été mis à l'eau à Montjean sur Loire près d'Angers.

Nous espérons pouvoir le ramener jusqu'à la Chapelle aux Naux à la faveur d'une remontée du niveau de la Loire, due à de fortes pluies sur les Cévennes, mais la bureaucratie à la française en a décidé autrement...

Depuis près d'un mois les bateliers attendent désespérément que le fonctionnaire chargé de donner le N° d'agrément du

bateau veuille bien passer le voir.

La Loire ayant maintenant fortement baissé, il va falloir sans doute attendre cet automne pour embarquer les premiers passagers.





Commémoration du 8 mai 1945



Déconfinement et précautions sanitaires obligent, cette année la 75e commémoration du 8 mai 1945, n'a pas eu lieu avec public.

Seuls le Maire et les deux adjoints étaient présents pour déposer la gerbe municipale et marquer la minute de silence, en hommage aux morts et disparus de ce conflit mondial.

Pour mémoire, notre commune ne compte officiellement qu'un seul mort dans le cadre de ce conflit, M. L. BREUIL, ce qui ne doit pas occulter nos plus de 560 000 morts et disparus, militaires et civils français pour ce conflit.

Gloire à nos morts, pour la France et la liberté de ses enfants !

Vous souhaitez rechercher un disparu pour les conflits de 1963 à nos jours ?



Recopiez l'adresse ci-dessous ou scannez le QR code.

https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/opex_1963_2013/

Rappel cachets d'iode

Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Chinon-Avoine

Dans le Canard de juillet 2019, nous avons expliqué que le rayon de sécurité des centrales nucléaires passait de 10 à 20 km, et que par conséquent notre commune se trouvait nouvellement concernée par le plan de prévention de la centrale nucléaire de Chinon-Avoine.

Tous les habitants des communes entrant dans ce nouveau périmètre ont reçu un bon de délivrance de cachets d'iode stable.

Si vous ne l'avez pas reçu, si vous êtes arrivés entretemps ou, si vous n'avez pas récupéré ces comprimés d'iode, vous DEVEZ le faire, dans votre intérêt.

Présentez-vous dans une pharmacie à Langeais ou Azay le Rideau, avec un justificatif de votre domicile à La Chapelle aux Naux. L'officine vous remettra votre dotation de comprimés d'iode stable.

Et surtout, **NE PRENEZ PAS CES COMPRIMÉS** sans en avoir reçu l'ordre ; outre le fait que vous pourriez en tomber malade, cela ne servira à rien puisqu'ils ne sont efficaces que pendant 24 heures, au moment d'une alerte officielle.

Ces comprimés sont valables 7 ans.

En savoir plus : <http://www.distribution-iode.com/>

alerte nucléaire
je sais quoi faire !



Jean-Pierre Fournier

Jean-Pierre Fournier nous a quittés, discrètement à la manière dont il vivait. Il accepta, en 2014, la Présidence des bateliers qu'il exerça avec rigueur, loyauté et modestie, secondé par Martine, elle-même, en tant que Conseillère Municipale, dévouée aux affaires sociales, scolaires et des Familles Rurales de la commune.

Qu'ils soient remerciés sincèrement tous les deux.

Là où tu es Jean-Pierre, bonne navigation !



Jean-Marie et Nicolas

En 2008, Philippe Massard qui venait d'être élu Maire, décida avec l'aide de Jean Marie Leblanc, 1er Adjoint à l'époque, de faire de la Chapelle aux Naux une commune fleurie pour agrémenter le cadre de vie des habitants... Avec un faible budget, mais beaucoup d'imagination, les fleurs se sont installées d'abord dans le centre bourg, puis au port, près du cimetière et enfin aux extrémités de la commune...



En 2014 la commune fut classée 3ème du concours des jardins fleuris, avec en plus la récompense du 4ème pétale, antichambre de la Fleur tant espérée...

Cette même année Jean Marie a reçu le prix du Meilleur Jardinier du département.

En 2015 le jury régional a attribué à la commune la Première Fleur, récompense rarement attribuée aux petites communes qui n'ont pas les moyens de financer un fleurissement important.

Jean Marie a pris une retraite bien méritée à la fin de l'année 2019, et c'est Nicolas Courteau, qu'il a formé pendant 6 mois, qui prend la suite...

Grâce à leur travail la commune gardera sans doute longtemps la fleur conquise de haute lutte, récompense que nous envient les communes voisines.

René Chardon



Le 9 avril a eu lieu dans l'intimité, crise sanitaire exige, l'enterrement de René Chardon, bien connu des habitants de la Chapelle aux Naux et des alentours, adjoint au Maire pendant 4 mandats, décédé à l'aube de ses 90 ans.

En 2016 le petit journal de la commune lui avait consacré un article dans le N°16.

Il est inhumé dans le caveau familial, rejoint quelques semaines après par Antoinette sa compagne depuis de nombreuses années.





DECORATIONS DE NOEL

Cet hiver, nous avons pu admirer avec nos regards de grands enfants le centre de notre village, décoré et illuminé la nuit venue. Guirlandes, rideaux de lumière et décorations en tous genres ont orné les bâtiments communaux (école, mairie, église et salle polyvalente) ainsi que les parkings attenants. Elles sont chaque année plus nombreuses, viennent compléter les décorations des habitants et apportent gaieté et chaleur humaine, pour le bonheur de tous. Notre commune s'est parée de ses plus beaux habits pour nous offrir un spectacle du plus bel effet en cette fin d'année 2019.





Élections municipales 2020

Cette fois, une seule liste était présentée à l'élection municipale 2020, personne n'ayant souhaité se présenter face à la liste emmenée par le Maire sortant.

L'épidémie de coronavirus a incontestablement joué un rôle très fort au premier tour : le taux d'abstention a en effet nettement augmenté par rapport aux élections municipales de 2014, tout en restant nettement plus élevé que dans les communes des alentours.

| | |
|--|--------|
| Taux de participation | 52,43% |
| Taux d'abstention | 47,57% |
| Votes blancs (en % des votes exprimés) | 1,21% |
| Votes nuls (en % des votes exprimés) | 2,82% |
| Nombre de votants | 248 |

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Sièges pourvus : 15 | Sièges en ballottage : 0 |
| Nombre d'inscrits : 473 | Votants : 52,43% (248) |
| Abstention : 47,57% (225) | Exprimés : 50,32% (238) |
| Votes blancs : 1,21% (3) | Votes nuls : 2,82% (7) |

Élus municipaux :

Antunes Sylvie, Belda François, Corbier Cécile, Cormier Flavien, De Vos Françoise, Durand Sandrine, Duveau Françoise, Erb Sébastien, Fremont Thomas, Jacquet Frédéric, Leblanc Jean-Marie, Massard Philippe, Pays Yohann, Rivier Karine, Sirvente François

La liste présentée par Philippe MASSARD a donc été intégralement élue dès le 15 mars 2020 avec 94% des suffrages exprimés.

Toujours en raison des interdictions de rassemblement et de réunion, le nouveau Conseil Municipal n'a pu être installé que le 25 mai. Philippe MASSARD a été élu maire, Jean-Marie LEBLANC 1er adjoint, Frédéric JACQUET 2e adjoint, tous trois à l'unanimité des voix des membres.

De gauche à droite sur la photo : Frédéric Jacquet, Philippe MASSARD et Jean Marie Leblanc.



Vos conseillers municipaux sont de gauche à droite sur la photo :

Sylvie Antunes; Thomas Frémont; Sandrine Durand; Yohann Pays; François Belda; Jean Marie Leblanc; Sébastien Erb; Philippe MASSARD; Françoise Duveau; Cécile Corbier; Flavien Cormier; Karine Rivier; Françoise de Vos; Frédéric Jacquet; François Sirvente.

Ils sont à votre écoute !





Travaux d'enfouissement des réseaux dans la Rue Principale



Le programme d'enfouissement des réseaux, mené par la municipalité en partenariat avec le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire), a pris fin dans la rue Principale, avec 6 mois de retard sur la date prévue.

Les 3 bonnes raisons d'enfouissement des réseaux :

- plus de sécurité : pas de risques de chutes, de court-circuit ou d'incidents lors de l'élagage des arbres

- plus d'esthétisme : embellissement du cadre urbain avec la disparition des



réseaux aériens, la disparition des poteaux et la réfection des trottoirs pour un déplacement plus facile

- plus de qualité : optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf, souterrain, à l'abri des intempéries



Par ailleurs, pour continuer dans un souci d'économies tout en respectant la transition écologique, un système d'éclairage à LED a été mis en place pour davantage de confort et de sécurité en 3 endroits seulement.

La longueur totale de l'enfouissement des réseaux représente 608 mètres, depuis la place des Costois jusqu'à la dernière maison avant le croisement de la rue de la Plaine.

Le coût total des travaux s'élève à 90 000 € HT

Le montant des subventions est de 66 274 € et le reste à charge pour la commune de 23 726 € HT, essentiellement pour l'enfouissement du réseau téléphonique.

L'aménagement du centre-bourg prend fin avec l'achèvement de ces travaux.





Info ENEDIS

Soyez au courant !



Lors des opérations d'entretien des lignes électriques. Les fournisseurs de courant ont depuis longtemps intégré la nécessité de prévenir les abonnés à l'avance.

Le récent incident pour le poste Les Grands Clos/Les Écharlottes (l seul abonné prévenu...) s'explique par un problème de lenteur d'arrivée du courrier d'avertissement, les dates d'expédition ayant été bien anticipées par ENEDIS (ex-EDF). Par ailleurs, lorsque la Mairie a connaissance (ce qui ne fut pas le cas la dernière fois) d'une coupure programmée, elle diffuse l'information aux intéressés.

Vous avez une solution plus pratique et sûre pour être prévenus : en ouvrant un compte en ligne (espace personnel) chez Enedis, vous pourrez préciser votre numéro de téléphone mobile ; vous serez ainsi avertis directement, à l'avance, par texto (sms) en cas de coupure programmée. Cela permet de pallier un problème de courrier postal.



Si vous êtes client d'un autre fournisseur (Engie, etc.) vous serez tout de même prévenus par ENEDIS qui reste le gestionnaire du réseau électrique et notamment de son entretien.

Intéressez-vous surtout à l'application mobile « À mes côtés » elle permet de suivre en temps réel les travaux et pannes qui vous concernent.

Enfin, voyez ce site, une mine d'or comparative : <https://www.kelwatt.fr/guide/energie/enedis/depannage-coupure> (ou scannez le QR code ci-contre)

Les balades à vélo et visites de l'été

Dire qu'en Touraine les châteaux de la Loire font partie du paysage est un bel euphémisme !

Animations, expositions et nouvelles scénographies renouvellent constamment les parcours de visite dans les châteaux de la Loire. L'itinéraire cyclotouristique de « la Loire à vélo » offre aussi la possibilité de conjuguer vacances actives avec la découverte de ces monuments historiques et instants de famille le tout sur un périmètre de 15 km à vélo autour de notre commune.

Si les grands châteaux de la Loire sont ouverts toute l'année, certains châteaux un peu moins connus n'ouvrent leur porte qu'à la belle saison. La découverte des lieux est alors bien souvent vécue comme un moment privilégié.

- **Château de Langeais** : Une façade de château fort (pont levis, tours, mâchicoulis...), et côté jardin, une résidence marquée par le style Renaissance. Le mariage entre Charles VIII et Anne de Bretagne y scella le rattachement de la Bretagne au royaume de France.

- **Château d'Azay-le-Rideau** : visite d'un chef d'œuvre de la première Renaissance française, se reflétant dans un miroir d'eau alimenté par l'Indre.

- **Château d'Ussé** : Charles Perrault s'en inspira pour écrire La Belle au Bois Dormant.

- **Château de Villandry** : propriété de Jérôme Bonaparte, le château de Villandry est surtout entouré et connu pour ses splendides jardins.

- **Château de l'Islette** : le lieu de rendez-vous favori de Camille Claudel et Auguste Rodin.

- **Château Fontenay** : bâti sur les vestiges encore visibles d'une villa gallo-romaine de plan carré, cette gentilhommière médiévale a conservé sa muraille avec ses créneaux, son chemin de ronde, ses échauguettes, ses latrines et ses douves sèches.





CORONAVIRUS

LA CHAPELLE AUX NAUX A L'HEURE DU COVID-19

Même si la vie reprend maintenant son cours, nous avons souhaité faire une rétrospective des mesures prises pendant cette crise inédite, à laquelle personne n'était préparé.

Dès le début de la pandémie, la municipalité a pris cette crise au sérieux et a tout mis en œuvre pour informer et protéger sa population.



La municipalité a pris contact dès le début avec les personnes « à risques » afin de s'assurer qu'elles étaient bien prises en charge.

Pour que vous soyez tous avisés, des informations ont été communiquées quotidiennement sur la page Facebook de la commune et sur le site internet. Des flyers ont été également distribués dans les boîtes aux lettres.

Afin de protéger les habitants et le personnel de la commune, très rapidement des masques et du gel hydroalcoolique ont été commandés. Et le 14 et 15 mai, les conseillers municipaux ont distribué, à tous, adultes et enfants, des masques.

Durant la période de confinement, des attestations de sortie étaient obligatoires. La mairie a alors imprimé ces documents afin de venir en aide à ceux qui n'avaient

pas d'imprimante.

Elle a enfin relayé les directives préfectorales concernant les restrictions de circulation.

Le personnel de la commune a fait preuve d'adaptation et de compréhension.

Hélène, la secrétaire de mairie, était en mairie un jour sur deux pour assurer une présence en cas de besoin et le reste du temps a assuré ses tâches en télétravail.



Le jardinier, Nicolas, épaulé par Jean-Marie, était quant à lui présent tous les jours pour entretenir la commune car coronavirus ou pas, la nature n'attend pas !

Le personnel qui assure la garderie est resté à domicile sauf certains qui ont assuré la garderie à Lignières pour les enfants du personnel soignants.

À l'école aussi, il a fallu s'adapter.

Après la fermeture de l'école dès le début du confinement le 17 mars (sauf pour les enfants du personnel soignant), les élèves ont été de nouveau accueillis

progressivement à compter du 12 mai avec, dans un premier temps, la présence de 12 élèves par classe au lieu de 24.

Il a fallu mettre en place les mesures du protocole sanitaire de 54 pages adressé par le



Ministère de l'Éducation Nationale le 3 mai. En peu de temps, les employés municipaux se sont investis dans la préparation de cet accueil si particulier à l'école (marquage au sol, déplacements des pupitres), ainsi que des locaux de la commune pour assurer la garderie et la cantine.

Les transports scolaires ont fonctionné normalement, dans le strict respect des consignes sanitaires.

En l'absence de repas corrects fournis par la société de restauration, il a été demandé aux parents de préparer des repas froids pour les enfants.





Enfin, pour donner un peu de baume au coeur aux personnes âgées de La Chapelle aux Naux et de Lignièrès, les enfants des personnels soignants, qui n'ont jamais arrêté l'école, en ont profité pour leur faire de beaux dessins.

La réouverture presque normale a pu se faire le 22 juin avec la quasi-totalité des enfants et un protocole sanitaire allégé.

Cette crise sanitaire aura aussi perturbé l'élection du maire et de ses adjoints qui a été retardée au 25 mai en raison de l'interdiction de faire des réunions.

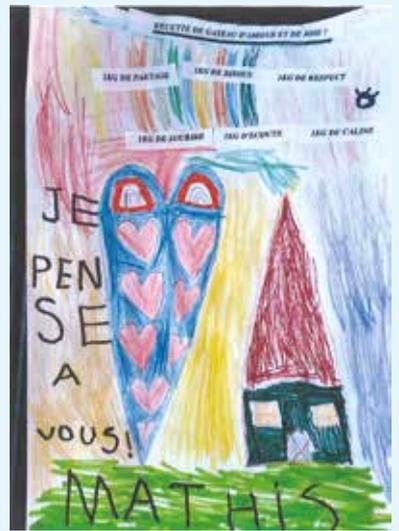
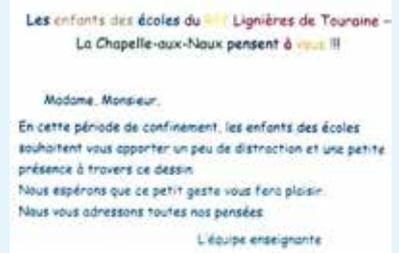
Un 2ème Conseil Municipal a pu être réalisé peu après pour voter enfin le budget 2020 de la commune.

Outre l'implication de tous, il va sans dire que cette pandémie va coûter cher à la commune et voir ses projets reportés : les salaires des employés municipaux ont été maintenus intégralement tandis que les recettes ont par contre été inexistantes pendant cette période (garderie, location de la salle polyvalente).

Quant aux travaux du lotissement des Gagneries, ils seront retardés de plusieurs mois.

Côté évènements sur la commune, l'incontournable brocante du mois de mai et l'atelier « recettes de grand-mère » des Familles Rurales ont dû être annulés.

Heureusement, malgré la circulation toujours active du virus, la vie a repris son cours presque normalement ! Alors profitez de ce bel été mais nous ne saurions trop vous conseiller de continuer à prendre soin de vous et à rester prudents en continuant d'appliquer les gestes barrières, des gestes simples pour vous protéger et protéger les autres.



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**

SI VOUS ÊTES MALADE

- Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

0 800 130 000 (appel gratuit)

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.

- 1** Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 2** Tousses et éternues dans le pli de ton coude et loin de tes amis.
- 3** Utilise des mouchoirs en papier et jette-les à la poubelle.
- 4** Salue tes amis de loin.
- 5** Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 6** Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

0 800 130 000 (appel gratuit)

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



Le « Bien vivre ensemble », c'est quoi ?

« Bien vivre ensemble » dépend de nombreux facteurs humains et relationnels. Il faut oser se rencontrer, apprendre à se connaître, accepter d'être différents pour que naisse une cohabitation de qualité, un voisinage harmonieux qui favorise un sentiment de bien-être et de sécurité dans notre village.



Mais lorsque certains oublient les règles élémentaires du « savoir-vivre ensemble », l'atmosphère s'alourdit, les relations se crispent, la vie quotidienne devient stressante. Vivre « à la campagne », ce n'est pas avoir le droit de faire du bruit, de tondre et tailler sa haie en dehors des heures prévues, de brûler des végétaux, de laisser son chien aboyer toute la journée, de rouler à grande vitesse..., plus qu'ailleurs. Vivre en démocratie, ce n'est pas pouvoir dire et faire tout ce que l'on veut.

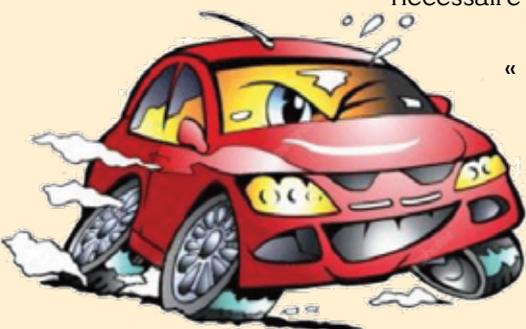


Les chemins de notre commune sont très attractifs pour tous types d'activités plus ou moins sportives. La saison estivale est propice aux randonnées pédestres, à cheval, à vélo, les motocross et quad, qui défoncent les chemins municipaux et sont particulièrement bruyant ne sont pas les bienvenus.

Nous rappelons à tous d'être prudents et vigilants lors des promenades, et de faire preuve de courtoisie et de civisme. Il en va du bien-être de tous, et cela passe par une bonne entente entre pratiquants d'activité de plein air.



Les actes de négligence dans l'espace public sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous. Certains sont commis par inadvertance, d'autres par facilité, d'autres de façon volontaire. Cette rubrique n'a pas la prétention de résoudre les difficultés nées d'actions irresponsables ou malveillantes. Elle a pour objet de rappeler quelques règles de base indispensables pour « bien vivre ensemble », afin que tous les Chapellauniens et Chapellauniennes de bonne volonté puissent s'y référer et améliorer si nécessaire leur citoyenneté quotidienne.



« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »
(Extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789)





Le numérique et vous : fibre optique (suite)

Le déploiement de la fibre est retardé d'environ 18 mois, pour deux raisons : d'une part le recrutement de techniciens câbleur est laborieux, les candidats étant rares, bien qu'ils soient formés si besoin ; d'autre part la crise sanitaire a contribué à retarder les opérations de raccordement.

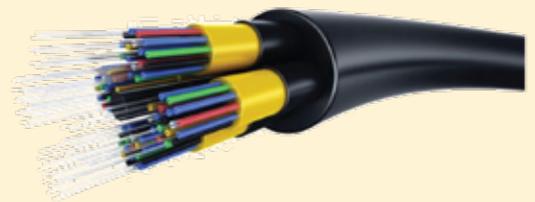
Notre armoire technique optique est déjà prévue, elle sera posée derrière l'abribus de la rue de l'Aireau Douet, un petit modèle assez discret. Raisonnablement nous pensons que le raccordement final commencera fin 2020, pour s'achever mi 2021.

Ne refusez pas la fibre, quitte à changer de fournisseur, vous y trouverez un vrai confort numérique : internet incroyablement vélocé, télévision en très haute définition, téléphone sans coupure, et tous les futurs services connectés.

Un détail toutefois : la fibre optique est une chose, l'état de votre ordinateur et de votre navigateur en est une autre !

L'infiniment petit, qui est infiniment puissant, impose de déployer de grands efforts.

Nous vous tiendrons informés.



Le Carnet

Naissances :

KERGUEN Nolan, le 28 janvier 2020
SIRVENTE Aloïs, le 15 mars 2020
VINCENT Évan, le 02 avril 2020
DAVID HUPON Elise, le 22 mai 2020
RIVERY Juliette, le 1er juin 2020



Décès :

Rectificatif : HENRY Louis, le 28 septembre 2019
MORIN René, le 25 décembre 2019
ABRASSART Elise, le 19 février 2020
DA CRUZ Joaquim, le 27 février 2020
CHARDON René, le 05 avril 2020
HÉLOU Antoinette, le 18 mai 2020
FOURNIER Jean-Pierre, le 22 juin 2020



Evènements à venir
Brocante Familles Rurales
dimanche 13 septembre

Concert église
dimanche 8 novembre



Nouveaux Arrivants

2^{ème} semestre 2019 et 1er semestre 2020

M. et Mme GREGOIRE
M. VINCENT Yohann et Mlle ROUSSEAU Stéphanie
M. HERLIN Fabien et Mme CAZIN Laëticia





Un peu d'humour Covid



Que se passe t-il ?
Pourquoi les humaines
portent une muselière ?



Nombre d'enfants confinés
2
Nombre d'enfants ressentis
12

Les experts prévoient pour 2020
une hausse spectaculaire
du niveau scolaire des
parents

Je suis allé.e sonner à ma porte hier soir, ça m'a fait un bien *fou* ...

Le confinement se passe bien. J'ai commencé à faire des lentilles farcies. C'est long à faire mais je n'ai que ça à foutre.

